

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_16

Adoption d'un pacte financier et fiscal

En février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit officiellement la notion de « Pacte financier et fiscal de solidarité » (codifié d'abord dans l'article 1609 nonies C du CGI relatif aux règles fiscales et financières des EPCI en FPU, et depuis 2020, dans l'article L. 5211-28-4 du CGCT), qui est rendu obligatoire pour les EPCI signataires d'un « contrat de ville ».

Le pacte financier et fiscal a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre l'intercommunalité et ses communes membres, après une présentation et une analyse des ressources du territoire.

Yvetot Normandie a confié une étude financière et fiscale au Cabinet Ressources Consultants Finances. L'étude a débuté en mai 2023 avec des réunions méthodologiques ayant pour but d'homogénéiser les connaissances, les enjeux et les intérêts pour l'ensemble du territoire, de mettre en place une stratégie financière et fiscale au travers d'un pacte.

Par la suite, de mai à juin 2023, un diagnostic territorial a été réalisé, puis, a été présenté au comité technique et dans un second temps au comité de pilotage. Ces réunions de présentation et d'échanges ont permis de tirer les enseignements pour la future stratégie territoriale mise en place dans le pacte.

De juillet à septembre 2023, une dernière phase de travaux d'étude a été réalisée pour étudier et analyser les différentes réponses aux objectifs définis. Des échanges avec le comité technique ont permis de mettre au point une proposition de stratégie répondant aux objectifs.

Enfin, la fin d'année 2023 a abouti à une validation, par le comité de pilotage, des actions à mettre en place via le pacte financier et fiscal en réponse aux enjeux et objectifs définis en amont.

Pour conclure cette étude financière et fiscale et acter la stratégie financière validée par le comité de pilotage, il a été convenu qu'un pacte financier et fiscal, retraçant cette étude, soit validé en conseil communautaire.

Ce pacte est une charte de principes sur lesquels les communes s'engagent pour donner corps au projet intercommunal et rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le _____
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_16-DE

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-28-4,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 20 mars 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'approuver le pacte financier et fiscal ci-annexé
2. – D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,

M. Éric RENÉE,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,

M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY

Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER

Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,
M. Michel DUSSAUX
Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER

Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,

M. Louis EUDIER

Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,

M. Jean-Louis LUC

Représenté par M. Eric CARPENTIER,

Mme Régine HAUZAY

Représentée par M. Gérard LEGAY,

M. Mario DEMAZIERES

Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Jean-Marc DOUCET

Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,

M. Alain BREYSACHER

Représenté par Mme Herléane SOULIER,

M. Arnaud MOUILLARD

Représenté par Mme Lorena TUNA,

M. Jean-François LE PERF

Représenté par Mme Virginie BLANDIN,

Mme Dominique TALADUN

Représentée par M. Thierry SOUDAIS,

M. Christophe ADE

Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,

M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_16-DE